

Image not found or type unknown



Trop perçu du rmi de la caf

Par **destain**, le **28/05/2010** à **19:34**

Bonjour,rnrnDepuis OCTOBRE 2008 la Caf m'a coupé le rmi, je ne sais pas pourquoi et maintenant on me reclame un trop perçu de 3.013,15 € pour la période de DECEMBRE 2008 à AOÛT 2009. J'ai tous mes relevés bancaire qui prouvent que la Caf ne m'a jamais donné cette somme. Que doit je faire ?

Par **cris**, le **29/05/2010** à **09:18**

bonjourrnallez à votre caf avec toutes les preuves, il n'y a pas de raison ils ont peut être fait 1 erreur !rnn'attendez pas, réglez cela au + viternciao cris